

Préavis du bureau concernant la liste des indemnités des membres du conseil communal de St-Légier-La Chiésaz pour la législature 2016-2021

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. *Préambule*

Conformément à l'article 29 de la loi sur les communes du 28 février 1956, modifié le 2 novembre 1999, il incombe au bureau du conseil de proposer, en début de législature, les indemnités à accorder aux membres du conseil communal.

2. *Objet de la proposition*

Le bureau tient en premier lieu à rappeler que la fonction de conseiller communal reste une activité volontaire et citoyenne, mais qu'une petite rétribution, même symbolique, puisse récompenser son engagement et sacrifices consentis.

De ce fait, il s'est rallié à l'idée du bureau du conseil communal de Blonay d'encourager les jeunes citoyens de notre commune lors de leur participation au dépouillement des votations ou élections.

Nous proposons également de fixer le jeton de présence à CHF 20.00, puisqu'aujourd'hui, la grande majorité est outillée en informatique et que le forfait de CHF 5.00 « papier » y sera désormais inclus.

Le présent document a pour objet de réactualiser les indemnités validées lors de la législature précédente, à savoir :

Président du conseil communal	Par année: CHF 2000.- (avant CHF. 1400.-)
	Par séance de bureau du CC : CHF 25.-
	Par représentation : CHF 65.-
Vice-président du conseil communal	Par séance de bureau du CC: CHF 25.-
	Par représentation : CHF 65.-
Deuxième vice-président du conseil communal	Par séance de bureau du CC : CHF 25.-
	Par représentation : CHF 65.-
Secrétaire du conseil communal	Par séance du CC: CHF 1'000.- Indémintés de CHF 32.-de l'heure pour travail effectif, en cas d'annulation de séance (Nouveau)
Secrétaire suppléante du conseil communal	Par séance de remplacement du CC : CHF 1'000.- (pv inclus)
	Présence au CC : CHF 20.- (jeton de présence) (15.-)
Huissier du conseil communal	Par année : CHF 800.- (700.-)
Huissier suppléant du conseil communal	Par année : CHF 800.-(700.-)
Membres du bureau du conseil communal	Par séance : CHF 25.-
Jeton de présence par conseil communal	Par séance : CHF 20.- (15.-)
Jeton de présence de la dernière séance de l'année civile (décembre)	CHF 20.- (En général don selon proposition d'un membre du conseil) (15.-)
Jeton de présence de la dernière séance de l'année politique (juin)	3 bouteilles de vin de la réserve communale (2 bouteilles)
Commissions ad hoc ou permanentes	CHF 65.- par séance

Les Présidents de la COFIN et la COGEST	Indemnité annuelle de : CHF 300.-
Rapport ordinaire:	CHF 70.- (65.-)
Rapport complexe:	Selon concertation entre le président et le rapporteur, sur accord du Président du Conseil un maximum : CHF 150.- (130.-)
Rapport annuel commission de gestion	CHF 300.- (260.-)
Rapport sur le budget ou les comptes	Par rapport: CHF 300.- (260.-)
INDEMNITES DU BUREAU ELECTORAL	
Président du bureau de vote	Par scrutin: CHF 65.-
Secrétaire du bureau de vote	Par scrutin: CHF 200.-
Secrétaire suppléante	CHF 32.-/heure (secrétaire suppléante)
Vacation de l'Huissier ou de son remplaçant	Par heure: CHF 30.- (25.-)
Dépouillement jeunes citoyens	Par scrutin: CHF 70.- (nouveau poste)
Dépouillement des votations	Par scrutin: CHF 40.- (30.-)
Dépouillement des élections	Par scrutin: CHF 60.- (50.-)

Les indemnités ci-dessus sont versées une fois par année, après la dernière séance du mois de juin.

Les indemnités de dépouillement sont à verser le jour du scrutin.

Au nom du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz

La Présidente :

Gabrielle Pasche



La Secrétaire :

Séverine Rotondo